



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur la RD936 Route du Bourg et le chemin du
lotissement Eguzkia**
N° A165-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur la RD936 en agglomération, Route du Bourg et le chemin du lotissement Eguzkia, du **lundi 12 Janvier 2026 jusqu'au vendredi 27 février 2026**, pour des travaux de voie verte, travaux réalisés par la société COLAS France Côte Basque.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de voie verte sont prévus sur la RD936 en agglomération route du Bourg et le chemin du lotissement Eguzkia, du lundi 12 janvier 2026 jusqu'au vendredi 27 février 2026 inclus.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée :

- Par feux tricolores sur la RD936 route du Bourg,
- Manuellement sur le chemin du lotissement Eguzkia.

ARTICLE 2 : L'entreprise COLAS France Côte Basque, représentée par M. CATHALO Simon, Rue Errecart 64990 LAHONCE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- La société COLAS France Côte Basque,
- le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 30 décembre 2025
Le Maire,
Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@brisous.fr

Site : <http://www.brisous.fr> ou <http://www.beskotze.fr>

